

Extrait du Compte rendu du CA du 18 juin 2016

Présentation des enjeux actuels en vue de la plateforme présidentielle

Document de travail – journées des 16 et 17 septembre 2016 – Diffusion restreinte

Points abordés

Présentation rapide et échanges sur le rapport Giampino.....	Erreur ! Signet non défini.
Diversité de l'offre et dispositifs d'accueil	1
Les fédérations et l'associatif	2
Territoires : gouvernance et pilotage	3
Les financements des crèches – le devenir d'une politique de l'accueil du jeune enfant	3
Les Eco pratiques.....	4
Les métiers	5
La Co éducation : les enjeux.....	6
Les formations croisées.....	6
Pédagogie de la diversité : Accueil individualisé dans un collectif.....	7

Diversité de l'offre et dispositifs d'accueil

Le contexte	Effets, impacts
<ul style="list-style-type: none">- Mam, micro crèches, Ram, EAJE, assistantes maternelles, accueil de loisirs, Laep...- Gestionnaires publics, lucratifs et non lucratifs- PSU, PAJE, CEJ, Subventions, marchés publics- Guichet Unique	<ul style="list-style-type: none">- Deux modèles en concurrence : libéral et institutionnel- Les structures ne restent pas assez force de propositions et d'innovation dans la durée.- Un système trop complexe pour que des parents se l'approprient et trouvent des espaces de liberté (le modèle économique; la sécurité ; les normes...)

Menace du lucratif

Echanges sur la difficulté pour des parents d'être gestionnaires face à la complexité de la gestion d'une structure.

Les fédérations et l'associatif

Les enjeux pour les fédérations :	Les enjeux pour l'associatif
<ul style="list-style-type: none">• Sécuriser les associations par le biais d'une reconnaissance et d'un financement pour les têtes de réseau (à chaque échelon)• Animer des liens, des espaces d'échange et de mutualisation• Être reconnu collectivement comme un acteur de la petite enfance/parentalité et expert• Etre en capacité d'innover, d'expérimenter, d'investir• Financements croisés• Difficulté d'accéder aux fonds européens	<ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance d'un acteur particulier dans le champ de la cohésion sociale• Non prestation mais en partenariat (reconnaissance du projet)• Financement spécifique pour les crèches associatives• Valorisation du bénévolat• Statut et temps pour l' élu associatif

Des pistes de propositions émergent pour conforter la place de l'associatif en tant que gestionnaire:

- Demande d'une cartographie de l'accueil des jeunes enfants en France : Qui accueille : collectif/individuel et quels sont les gestionnaires ? L'idée étant d'avoir notamment des éléments tangibles de la part du lucratif dans l'accueil de la PE.
- Valoriser les subventions et pas les appels d'offre en travaillant et en redynamisant les 3P qui doivent permettre au réseau de retravailler sur le partenariat.
- Les élus des CL sont décideurs ; il faut savoir mieux communiquer avec eux.

Piste : Se référer à l'étude faite par la fédération des SCOOP et SCIC qui dresse un panorama du lucratif dans la PE en France.

Concernant les fédérations :

- **Proposition de demander des lignes budgétaires pérennes** pour financer l'animation de réseau par des réseaux fédératifs se revendiquant de l'ESS.
- **Financement et fonctionnement des crèches**

Nouvelle charte : Crèche VIP : crèches à vocation insertion professionnelle.

L'ACEPP devrait se positionner contre cette charte en démontrant les initiatives du réseau pour accueillir les publics en insertion : démarche à l'opposé de la charte : En effet dans les crèches VIP les places en crèches sont conditionnées au respect du contrat entre le parent et pôle emploi assortie d'une obligation minimale de fréquentation pour l'enfant (totalement en opposition avec les principes de la PSU).

Piste de proposition : Faire un inventaire de toutes les initiatives du réseau sur les bonnes pratiques favorisant l'accueil des parents en insertion. Valoriser ces pratiques.

Guichets uniques : Des réservations de places se font de plus en plus via des guichets uniques.

De plus en plus, il est courant que les places soient déterminées en fonction des publics : contraire aux valeurs d'ouverture à tous de l'ACEPP.

Proposition d'argumenter sur les dangers de la spécificité : Nous devons nous insurger contre la ghettoïsation de la PE : ce concept peut devenir un enjeu de société. (S'appuyer de nouveau sur le rapport Giampino)

Cette question réinterroge la place des labels dans l'accueil des JE: (VIP- qualité – parentalité etc...).

Un enjeu serait de déplacer le débat sur la question de l'investissement social en ce qui concerne l'accueil du JE en terme économique et sociétal et notamment par rapport aux dispositifs ciblés qui engendrent des couts de fonctionnement plus importants. Démontrer que le contexte de vie influe sur le développement du JE.

Territoires : gouvernance et pilotage

<p>Un contexte en pleine mutation :</p> <ul style="list-style-type: none">- La réforme des collectivités locales- La baisse des dotations aux collectivités- De nombreux schémas qui se mettent en place et se superposent- L'Éducation nationale qui fait le choix de fermer les petites écoles de 1 à 3 classes (regroupement aux bourgs centre)- La déclinaison de la COG et des contrats enfance/jeunesse <p>Des effets et impacts :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les communautés qui s'agrandissent => on crée des marges, des périphéries, des territoires de confins (politiques, géographiques...)- Une fragilisation pour les plus petites communes et donc les services existants ou à venir- Les parents ne se rencontrent plus à l'école et avec les enseignants	<p>Les besoins pour l'Acepp</p> <p>Penser la place des enfants et des parents au plus près de leur espace de vie sociale – animer la cohésion sociale au plus près des familles : LA PROXIMITÉ entre parents et enfants</p> <ul style="list-style-type: none">- Maintenir les services au plus près des familles en imaginant des formules innovantes, des expérimentations dans les territoires démunis et avec besoins spécifiques (saisonnalité, horaires atypiques...) : formules mixtes accueil individuel, collectif – itinérance – mutualisation entre plusieurs services...)- Des contrats enfance de compétence communautaire mais territorialisés (possibilité de seuil de nombre d'habitant pour certaines communes)- Cohérence entre les différents schémas (schémas des services aux familles, schémas de coopération intercommunale, schémas d'accessibilité, schémas des services publics....) qui sont tous en train de se mettre en œuvre.
--	--

Réforme des collectivités territoriales

Une question fait débat : faut-il demander un transfert de compétence générale petite enfance pour les Collectivités territoriales ? Est-ce dangereux ? C'est une question à creuser.

Dans ce cas quelle est l'équilibre entre les trois partenaires : PMI et CAF et Collectivités locales : aujourd'hui ces trois partenaires permettent de maintenir un équilibre même précaire.

Les financements des crèches – le devenir d'une politique de l'accueil du jeune enfant

Les enjeux :

- Le financement national dédié et fléché « petite enfance » pour les EAJE (et non les familles)
- La Psu : pensée différemment
- Le CEJ : pensé différemment
- D'autres indicateurs de gestion
- Financement du qualitatif (pérennisation des fonds « public et territoire »...)
- Des fonds publics n'alimentent le capital d'une entreprise lucrative
- Système libéral : Financement direct aux familles en solvabilisant les familles qui choisissent ensuite des réponses multiples
- Système beaucoup plus encadré avec un état qui induit une politique d'accueil par le financement ciblé d'une offre complémentaire sur les territoires.

Deux options pour le financement de l'accueil du jeune enfant en France :

- ✓ Système libéral : Financement direct aux familles en solvabilisant les familles qui choisissent ensuite des réponses multiples
- ✓ Système beaucoup plus encadré avec un état qui induit une politique d'accueil par le financement ciblé d'une offre complémentaire sur les territoires.

Rappel du travail initié en CA qui se poursuit en Journées transversales sur l'organisation de tables rondes avec Mairie-conseils. Les fédérations et les élus sur la réforme des collectivités territoriales.

D'autres questions sont abordées notamment en ce qui concerne l'investissement : Doit-on recommander aux structures d'être propriétaires de leur local ? Est-ce que cette propriété peut les protéger des DSP etc...

Piste de proposition : Pérennité des fonds type Publics et territoires. (Même démarche que pour la pérennisation des fonds d'investissement).

De nouvelles tendances sont aussi en train d'émerger :

Crèche VIP : crèches à vocation insertion professionnelle.

L'ACEPP devrait peut-être se positionner vis-à-vis de cette charte en mettant en valeur les initiatives du réseau pour accueillir les enfants dont les parents sont en recherche d'emploi : démarche qui peut être à l'opposé de certains points de la charte qui a trop conditionné l'accès à la crèche à la situation des parents et pas assez à la dimension d'accueil de l'enfant.

Piste de proposition : Faire un inventaire de toutes les initiatives du réseau sur les bonnes pratiques favorisant l'accueil des enfants dont les parents sont en recherche d'emploi. Valoriser ces pratiques.

Guichets uniques

Cette forme d'organisation de la rencontre entre les attentes, les besoins des parents et les possibilités offertes par un territoire est en train de se développer avec des éléments plus ou moins probants. Il serait peut-être important que dans le cadre de la plateforme une proposition soit faite.

Les Eco pratiques

« C'est la santé des enfants, des parents et des professionnels... et l'avenir de la planète »

- Ça devient une exigence de tous
- En terme éducatif ?
- En terme de formation ?
- En terme de projet ?

Piste de proposition : Placer le développement durable comme élément prépondérant pour s'opposer aux normes : Ex pourquoi ne pas utiliser des matériaux de récupération dans les crèches.

Proposer un changement de paradigme - Etudier la notion d'ECOLONOMIE.

Rappel de l'engagement du label écolo crèche : Pratiques qui doivent se développer sans engendrer des coûts supplémentaires.

Les métiers

Les enjeux :

- Les diplômes
- Les fonds de formation continue à accentuer, sécuriser
- Rendre obligatoire, pour les professionnels, la formation continue, la supervision de pratique
- Elargir la palette des diplômes dans notre réseau
- Un tronc commun de compétence « petite enfance » pour l'ensemble des intervenants
- Pilotage entre les différents ministères (santé, éducation, social...)

La refonte de la filière Petite Enfance

Piste de proposition : organiser une filière PE

Aujourd'hui :

Niveau V Niveau IV Niveau III
CAP PE et AP EJE

Demain :

Niveau V Niveau IV Niveau III Niveau II
CAP PE AP EJE

Dans les projections réfléchies au niveau de la réforme des métiers il manquera un niveau III pour avoir une filière PE cohérente.

Constat de l'appauvrissement de la diversité des diplômes dans les crèches : 4 diplômes sont prépondérants : CAP /AP/EJE/infirmières : Il n'y a presque plus de psychomotriciens, de diplôme de l'animation etc.

Les services de Pmi exigent souvent la présence de ces diplômes. Peu de structures ont maintenant recours au système dérogatoire qui pouvait amener aussi une vraie richesse dans le réseau.

Piste de Préconisations :

- Demander une plus grande diversité des intervenants professionnels auprès des enfants dans les crèches.
- Se rapprocher du mouvement "Pas de bébé à la consigne qui réfléchit à la pluridisciplinarité dans les équipes.
- Demander des aides financières pour la gratification obligatoire des stagiaires dans les crèches. Ne pas baisser le volume horaire des stages car ils sont essentiels dans le parcours de formation.
- Ne pas réclamer la modularisation des parcours de formation

L'ACEPP doit soutenir les services de PMI, véritable rempart contre l'ultra libéralisation : en interne dans notre réseau nécessité de développer les 3 P avec l'axe partenariat.

Demander un pilotage unique sur la réforme des métiers : 3 ministères sont concernés et il n'y a pas d'ajustement entre ces 3 ministères.

La Co éducation : les enjeux

<p>Permettre le développement de pratiques de coéducation, qui permettent un croisement de savoirs et de regards parents-professionnels-partenaires et permet de renforcer la continuité éducative pour l'enfant.</p> <p>Favoriser la coéducation dans les lieux d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des apports autour de la place des parents dans les formations initiales et continues, développer les formations dans les lieux d'accueil/analyse de la pratique • Développement des formations croisées comme méthodologie reconnue dans les formations initiales et continues • Développement des lieux d'accueil parents enfants dans les écoles pour faciliter l'accès des parents à l'école et favoriser la transition crèche/école 	<p>Reconnaitre les compétences des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions parentalité dans lesquelles les parents sont réellement acteurs • Promouvoir des financements qui permettent de développer des initiatives parentales locales plutôt que des dispositifs pensés par les professionnels pour les parents • Favoriser les dispositifs qui permettent d'élaborer une réflexion propre de parents pour ensuite pouvoir agir dans le territoire et avec les partenaires • Affirmer l'approche spécifique de l'ACEPP sur la parentalité- active, citoyenne, solidaire- en réponse aux approches normatives, comportementalistes et/ou répressives 	<p>Favoriser la coéducation parents, professionnels partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les espaces parents dans les écoles et collèges, animés par des parents (circulaire 15 novembre 2013) • Rendre systématique la coopération avec les parents dans les politiques éducatives (PEL, schémas des services aux familles...) • Diffusion de méthodologies de croisement de regards et de savoirs au niveau des acteurs institutionnels chargés du développement de politiques parentalité dans les départements et villes
---	---	---

Les formations croisées

<ul style="list-style-type: none"> • Les formations croisées sont issues d'une méthodologie d'ATD et souhaitées par les différents ministères (Education Nationale, des Familles...). Ce sont des formations qui associent parents et professionnels pour travailler sur les représentations et points de vue de chacun • Les formations croisées se trouvent en cohérence avec les principes de coéducation et peuvent favoriser des postures professionnelles favorables à la coopération parents-professionnels <p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de formations croisées sur le champ du travail social et de l'éducation • Reconnaissance des formations croisées comme méthodologies de formation à part entière

Pistes de préconisations :

- ✓ Créer des LAEP dans les écoles (se référer à l'expérimentation dans le Rhône)
- ✓ Investir la question de l'école : comment l'ACEPP se positionne dans les écoles ?
- ✓ Redéfinir la coéducation selon l'ACEPP car tous les gestionnaires parlent de CO EDUCATION : enfants – parents – professionnels.
- ✓ La place des parents comme "chemin pour une véritable coéducation.
- ✓ Flécher les financements parentalité sur les actions portées par les parents et pas portés par les professionnels pour les parents. Faciliter et rendre possible la parole collective de parents.

Comment prolonger la dynamique parentale après le "temps de la crèche " qui est très court. Il faut inventer des espaces. C'est tout le travail de maillage après la crèche : les rencontres avec les écoles, les classes passerelles, les liens avec les autres associations sur le territoire de la crèche etc...ne pas créer des espaces sectorisés par l'âge des enfants. Laisser les parents s'organiser.

Piste des propositions :

- ✓ **L'ACEPP doit se positionner sur l'animation de ces lieux pour que la place des parents soit garantie dans toutes les politiques éducatives**
- ✓ **Demander que l'ACEPP soit présent dans les comités de pilotage des schémas de service aux familles**
- ✓ **Développer des formations croisées (parents – pros) inspirées d'ATD**

Pédagogie de la diversité : Accueil individualisé dans un collectif

Enjeux

- **Affirmer le droit pour chaque enfant d'être accueilli** dans un lieu de qualité, quelle que soit la situation de ses parents (professionnelle..), ses besoins spécifiques (handicap..)
- **Promouvoir des pédagogies qui soient individualisées**, qui prennent en compte la culture familiale et le contexte de vie dans l'accueil proposé,
- **Favoriser l'intégration de chaque enfant pleine et entière dans le collectif**, quels que soient son identité , ses besoins spécifiques, sans stigmatisation

Permettre l'accueil de tous sans faire des crèches sectorisées par public (crèche VIP / crèches pour les enfants en situation de handicap etc...)